

# → BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Code RNCP : 5834

## Durée :

- Formation à temps plein sur 9 mois
- 800 h en centre de formation,
- 420 h en entreprise,
- de septembre à mai.

## Lieu :

Fauville en Caux

## Modalités pédagogiques :

- Présentiel
- Accompagnement multi modal
- Plateforme Moodle
- Ateliers pratiques
- Visites

## Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04  
 [cfppa.fauville@educagri.fr](mailto:cfppa.fauville@educagri.fr)

 1333 rue Bernard Thélu  
Fauville en Caux  
76640 Terres de Caux  
 [www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

## Travaux d'Aménagements Paysagers Par Unités Capitalisables

Ce diplôme est également accessible en VAE.

### Objectifs de la formation

Le Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables est un diplôme de niveau 3 (nouvelle nomenclature Europe). Il permet à son-sa titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que salarié-e paysagiste qualifié-e.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet « [naturapole.fr](http://naturapole.fr) ».

### Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts CIF, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois,
- Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

### Conditions d'admission

- Une année d'activité professionnelle à temps plein quel que soit le domaine
- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante.

Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



## Contenu de la formation

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.
- Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage
- Réaliser des travaux d'entretien d'un espace paysager
- Réaliser des travaux de création d'un espace paysager
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

### UCARES :

- Valorisation de jardins
- Conduite et suivi de la multiplication des végétaux d'extérieur.

## Parcours de formation individualisé

D'autres contenus peuvent être étudiés en fonction des projets des candidats.

## Evaluation - Validation

La formation est composée de 10 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 8 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national des 2 unités capitalisables locales.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

## Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 75 %
- Taux moyen de satisfaction : 90,91 %
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2019, à 6 mois) : 66 %

## Démarches d'inscription :

- Retrait des supports de présentation et du dossier de candidature auprès des services administratifs de l'établissement, ou sur notre site internet.
- Inscription éventuelle à une réunion d'information collective.

Le centre est habilité pour réaliser l'accueil des stagiaires tout au long de l'année. Des phases de réception de dossier, d'entretien et de tests sont fixées régulièrement.


## Procédure de recrutement :


A réception du dossier de candidature ou après la réunion d'information, un entretien individuel et des tests sont proposés au-candidat. L'entretien et les tests ont pour but de s'assurer de l'adéquation de la formation avec la demande du-candidat et d'évaluer ses compétences, ses potentialités et ses capacités acquises au terme de différentes expériences sociales, professionnelles et de formation.

L'entretien est réalisé par le responsable de formation. Cette procédure permet de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision de la commission de recrutement composée des services de la Région Normandie, de la Mission Locale, de Pôle Emploi (voire d'autres prescripteurs) et du centre de formation professionnelle continue.

## Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04  
 cfppa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu  
 Fauville en Caux  
 76640 Terres de Caux

 [www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)



[naturapole.fr](http://naturapole.fr)